

II. Principales conclusions

Patricia Bliss McFate

Le contrôle des armements

- Le contrôle des armements se traduira par des traités, des mesures, des activités et des accords multilatéraux, formels et informels, qui intégreront vérification du contrôle des armements, mesures propres à accroître la confiance et opérations de paix sous diverses formes et dans des régions différentes, et il demeurera une des dimensions fondamentales de la sécurité internationale.
- Entre 1994 et 2004, les accords multilatéraux domineront la scène diplomatique, mais les ententes régionales et locales (bilatérales) prendront de plus en plus d'importance.
- La limitation, la réduction et l'élimination des armements continueront de représenter des tâches multinationales d'envergure qui nécessiteront la vérification de la conformité aux traités et accords. Par conséquent, la vérification demeurera un volet essentiel de tous les accords qui viseront à préserver la sécurité mondiale et régionale.
- Il existe des rapports synergiques clairs entre le TNP, le CTBT et l'arrêt de la production de matières fissiles : les accords se renforcent mutuellement.
- Les accords régionaux, qu'ils aient pour objet le contrôle des armements, la non-prolifération, le renforcement de la confiance, la démilitarisation, ou d'autres actions favorables à la paix, acquerront une importance grandissante, car ils pourront contribuer à la stabilité dans plusieurs «points chauds» du globe, tels que le Moyen-Orient, l'Asie du Sud et la péninsule coréenne.
- Les progrès de la science et de la technologie annoncent une amélioration des conditions de vie dans le tiers-monde; pourtant, ils risquent aussi de déboucher sur la mise au point de systèmes de qualité supérieure : armes de destruction massive et leurs vecteurs, armes conventionnelles perfectionnées et autres engins meurtriers tels que les mines terrestres à efficacité accrue.

L'endiguement de la prolifération

- Afin de protéger la sécurité internationale et régionale, on continuera à accorder beaucoup d'importance à l'endiguement de la prolifération.
- Comme le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) constitue l'accord primordial qui restreint la prolifération au niveau multilatéral, sa reconduction, dont les parties décideront à la Conférence d'examen de 1995, revêtira une importance suprême.
- La conclusion possible de deux accords multilatéraux de limitation des armements (le Traité sur l'interdiction complète des essais (CTBT), et une entente sur la cessation de la production de matières fissiles à des fins militaires) pourrait influencer sensiblement et favorablement sur l'issue de l'examen du TNP en 1995, tout comme la mise en oeuvre des accords START I et II (Pourparlers sur la réduction des armements stratégiques).
- Trois processus : vérification du contrôle des armements, mesures propres à accroître la confiance et opérations de paix
- Dans le contexte de la sécurité internationale, la vérification du contrôle des armements, les mesures d'accroissement de la confiance et les opérations de paix compteront beaucoup, tant individuellement qu'ensemble.
- Les trois processus peuvent renforcer la stabilité et la sécurité d'une manière rentable, grâce à la collecte, à l'analyse et à la diffusion d'informations utiles.
- Les trois processus favorisent, dans les dossiers intéressant la sécurité internationale, l'accroissement de la *transparence* entre les États parties aux ententes, que ceux-ci agissent de leur plein gré ou non en la matière (songeons, par exemple, à la vérification coercitive de la limitation des armements en Iraq).

